

Délibération

• Suite aux recommandations de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes de février 2016, le Comité du SEBVF a voté une mise à jour de son Règlement. Les modifications portent sur la part fixe de l'abonnement à payer en cas de déménagement, (dorénavant réduite au prorata de l'utilisation effective), ainsi que sur la responsabilité de l'Abonné en cas de gel du compteur d'eau.

Règlement complet actualisé sur www.sebvf.com

Payez 15 jours plus tard !

• Chacun sait que le paiement par "TIPI" (paiement en ligne sur internet) revêt de multiples avantages, de liberté, rapidité, contrôle, etc... Le SEBVF rappelle qu'en plus, sur son site ultra-sécurisé, l'avantage principal est un délai de paiement gratuit !

En effet, par rapport à un paiement normal, votre facture d'eau peut être réglée près de 15 jours après la date indiquée de règlement, ...soit un délai de paiement rallongé d'environ 15 jours. Plutôt rare par les temps qui courent !

→ pour adhérer, c'est facile, laissez-vous guider ! Munissez-vous de votre facture, et rendez-vous sur www.sebvf.com.



Donnez votre adresse mél !

• Une coupure d'eau ? un incident sur la voie publique ou sur le réseau, nous obligeant à modifier le service ? Pas de problème : vous serez informé immédiatement et en temps réel, grâce à l'adresse mél que vous nous aurez donnée. Et, cerise sur le gâteau, vous connaîtrez immédiatement la durée du dérangement !

Informations et ondes radio

Un article récent paru dans la presse, relativement alarmant, faisait état d'une dame allergique aux ondes radio de son compteur d'électricité.

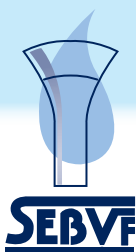
Le SEBVF, qui a commencé très tôt la mise en place progressive de compteurs dits "de radio relève", n'est pas concerné. En effet pour nos compteurs (marque IPERL), le module radio (SENSUS-RF) est directement intégré dans le compteur, aucun appareillage électronique n'étant en contact avec l'extérieur.

De plus, le module radio, d'une puissance de 25 milli-Watts, est bien-entendu en conformité avec les exigences de la Directive CEE, notamment sur la "protection de la santé et la sécurité des utilisateurs" : l'inocuité pour la santé des personnes est garantie par la très faible puissance rayonnée.

En comparaison, exemples de puissances rayonnées dans un ordre croissant :

- Télécommande de portail : 10 mW
- Réseau WI-FI domestique : 100 mW
- Téléphone portable : entre 250 mW et 2000 mW
- Radiocommande aéro-modélisme : 500 mW...

Enfin, la taille de la batterie dans les compteurs SEBVF est égale à celle d'un smartphone. La différence est que cette puissance générée par le compteur d'eau est tellement faible, qu'elle doit la faire tenir sur une durée de 15 ans... et non pas 1 journée comme pour les téléphones ! Ceci donne une idée de la faiblesse de l'émission. Voilà qui est rassurant !



13, Rue du Moulin
57380 Faulquemont
Tél. 03 87 29 30 31 - www.sebvf.com

Janvier 2017

Inf'eau

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE BASSE-VIGNEULLES ET FAULQUEMONT



Le gel des compteurs...

Rappel en période hivernale : selon le règlement de distribution d'eau, "l'Abonné doit prendre toutes les précautions pour garantir son compteur contre le gel, les chocs, et accidents divers...". Il faut donc savoir que tout remplacement de compteur, résultant du gel, se ferait aux frais exclusifs de l'Abonné !

En effet, le gel d'un compteur est souvent dû à l'absence ou la mauvaise protection du compteur et des conduites. Souvent, le compteur est placé dans un local technique "hors-gel". Cependant, lorsque l'installation est en cave ou en garage, les conduites doivent être calorifugées et les compteurs protégés par un habillage hors-gel, ou par un cordon chauffant.

Calendrier de relève 2017

	1er terme 2017	2e terme 2017	3e terme 2017	vosre Agent releveur	vosre Agent facturation
Secteur Basse-Vigneulles Adelange Faulquemont Mainvillers Arriance Flétrange Many Bambiderstroff Fouligny Marange-Zondrange Bannay Guinglange Thicourt Bionville-Sur-Nied Hallering Thonville Boustroff Harprich Tritteling-Redlach Brulange Haute-Vigneulles Viller Créhange Hémilly Elvange Herny	21/11/16 au 13/01/17	20/03 au 16/05/17	17/07 au 11/09/17	Cédric IMHOFF	Isabelle GLUCK
Secteur Longeville-lès-Saint-Avold Longeville-lès-Saint-Avold Zimming	16/01 au 10/02/17	17/05 au 15/06/17	12/09 au 06/10/17	Cédric IMHOFF	Cindy KRAWCZYK
Secteur Pange Courcelles-sur-Nied Colligny-Maizery (Maizery) Maizeroy Silly-sur-Nied	13/02 au 24/02/17	16/06 au 30/06/17	09/10 au 20/10/17	Cédric IMHOFF	Brigitte SCHULER
Secteur Basse-Vigneulles cités Créhange Faulquemont	12/12/16 au 23/12/16	10/04 au 25/04/17	16/08 au 30/08/17	J. Denis ADAM	Cindy KRAWCZYK
Secteur Lesse Chenois Adaincourt Han-Sur-Nied Vatimont Arraincourt Holacourt Vittoncourt Baudrecourt Lesse Voimhaut Chenois Lucy Frémery Saint-Epvre	06/02 au 17/02/16	06/06/ au 16/06/16	09/10 au 20/10/17	Stéphane BOZZARELLI Gérard ILLY	Brigitte SCHULER
Secteur Guesling Guesling-Hémery Pontpierre Lelling Vahl-lès-Faulquemont	30/01 au 17/02/17	29/05 au 19/06/17	25/09 au 13/10/17	Sylvain STAUB	Anne BOLUK
Secteur Servigny Bazancourt (Vaucremont Berlize) Sanry-sur-Nied Chanville Servigny-lès-Raville (Frécourt) Lemud Varize-Vaudoncourt Raville Villers-Stoncourt (Aoury)	14/11/16 au 02/12/16	13/03 au 31/03/17	10/07 au 31/07/17	Rachel ROUX	Isabelle GLUCK
Secteur Courcelles-Chaussy Courcelles-Chaussy Les Étangs	27/12/16 au 17/01/17	24/04 au 16/05/17	21/08 au 08/09/17	Rachel ROUX	Anne BOLUK
Secteur Rémilly Ancerville Béchy Rémilly	18/01 au 08/02/17	17/05 au 08/06/17	11/09 au 29/09/17	Rachel ROUX	Cindy KRAWCZYK
Secteur Pange Aube Maizeroy Colligny-Maizery (Colligny) Pange Sorbey Villers-Laquenexy	13/02 au 03/03/17	12/06 au 30/06/17	02/10 au 20/10/17	Rachel ROUX	Brigitte SCHULER
Secteur Delme Alaincourt-La-Côte Juville Moncheux Aulnois-Sur-Seille Laneuveville-en-Saulnois Oriocourt Delme Lemoncourt Puzieux Donjeux Liocourt Viviers Foville Malaucourt-sur-Seille Vulmont Jallaucourt Manhoué Xocourt	02/01/16 au 20/01/17	24/04/16 au 12/05/17	21/08/16 au 08/09/17	Agent SEBVF	Anne BOLUK